

L'Écho des Musettes

Juillet 2024 n° 32

www.cuis.fr

Votre bulletin municipal

Actualités de la commune

Agenda : animations et festivités

Comptes-rendus de Conseils

Rubrique passion : la généalogie

Commune de



CUIS

EDITO :

Madame, Monsieur,

Nous poursuivons notre démarche d'économie d'énergie afin de maintenir une fiscalité raisonnable :

- Après le remplacement des luminaires gris ancienne génération par une nouvelle version, ce qui portait notre parc à environ 50% d'éclairage led ; cette année nous avons programmé le passage en led pour tous les luminaires rouges avant la fin de l'année, dès confirmation des subventions (ensuite il ne restera plus que quelques luminaires à rénover au cas par cas).
- La toiture de la mairie va également être refaite et isolée avant la fin de l'année. Cette action étant en partie subventionnée (environ 50%). Ceci pour réduire la consommation de chauffage gaz et nous réfléchissons aussi au changement de la chaudière pour une nouvelle version à condensation.

Les travaux de voiries engagés rue du général Leclerc sont enfin terminés :

- L'aménagement du carrefour devant le foyer communal est finalisé avec un élargissement du virage sur une partie du terrain privé riverain grâce à la permission des propriétaires. Cela facilitera la circulation des camions et afin d'éviter que ceux-ci ne dégradent pas à nouveau les bordures, un rail a été posé.

Pour l'année prochaine nous travaillons sur un projet de rénovation du quartier des Bourgs (rue Joffre et rue des Bourgs) qui comprend :

- Une nouvelle étude de l'Hydraulique des coteaux pour maîtriser l'environnement lancée dès cette année et qui sera subventionnée à 80% par l'agence de l'eau.
Rappel : Le nettoyage (même sommaire) des chemins goudronnés, afin de faciliter l'évacuation des eaux pluviales, après le travail du sol des parcelles est une obligation légale mais surtout une marque de respect vis-à-vis de tous.
- Le renouvellement du revêtement des 2 voiries.
- La pose d'un réseau de tout à l'égout afin que l'assainissement dans ce quartier soit au même niveau que le reste du village.

Bien sûr ce projet ambitieux ne sera réalisé que si nous obtenons l'accord de la communauté d'agglomération, ce qui est encore en discussion.

En parallèle pour l'entretien du village, nous avons maintenu le poste de vacataire pour les travaux de fauchage au tracteur et pour les travaux de tonte et entretiens divers nous avons recruté une personne pour la saison printemps/été.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une agréable période estivale malgré une météo pour le moins capricieuse.

Le Maire, Patrick BUFFRY

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Agenda des prochaines manifestations
- L'actualité de notre village
- Résumés des conseils municipaux
- Rubrique passion



AGENDA

- **Samedi 13 juillet** : Soirée Karaoké et repas organisé par le Comité des fêtes, avec le foodtruck du restaurant LA FRINGALE
- **Dimanche 6 octobre** : Bébé Broc
- **Samedi 19 octobre** : Familles Rurales (manifestation en cours de réflexion)
- **Samedi 26 octobre** : Halloween
- **Samedi 23 novembre** : soirée beaujolais
- **Samedi 30 novembre** : après-midi récréatif « SANTONS de Provence »
- **Dimanches 8, 15 et 22 décembre** : Calendrier de l'Avent
- **Semaine du 9 au 15 décembre** : passage du Comité des fêtes pour le concours Maisons décorées pour Noël (remise des prix du concours le 22 décembre)
- **Samedi 14 décembre** : après-midi récréatif Noël pour les enfants



Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte tous les **samedis après-midi de 14 h à 16 h**.

Nous savons, tous, que vos après-midis des samedis sont bien remplis. Les sorties de vos enfants, les loisirs personnels, le travail, les courses alimentaires, les visites familiales ... rythment votre après-midi ; pourtant nous avons la chance, dans notre petit village, de bénéficier d'une jolie bibliothèque qui est aussi et surtout un lieu de rencontre.

Faites l'effort de venir de temps en temps, des bénévoles vous accueilleront avec plaisir.

Un café, des biscuits et des chocolats vous seront offerts.

Nous rappelons que les prêts de livres sont totalement gratuits.

Des cours ou du soutien informatique vous sont proposés.

Vous pouvez venir avec votre propre ordinateur ou utiliser le matériel mis à disposition.

Tous les samedis, des joueurs font des parties de jeux de société alors n'hésitez pas à les rejoindre.



La bibliothèque restera ouverte durant l'été (juillet – août), elle sera néanmoins fermée le 13 juillet (préparation de la soirée organisée par le Comité des Fêtes).

Un affichage sera apposé à l'entrée en cas de fermetures inopinées.

Nous remercions les donateurs mais nous ne pouvons plus recevoir d'autres livres car les étagères en sont pleines !

Elections Européennes Législatives



En France, ont été organisées les élections Européennes le 9 juin et les élections Législatives les 30 juin et 7 juillet.

Le Bureau de vote se tenait à la salle des fêtes.

Les résultats locaux ont été affichés en mairie.



Soyez informé !

Site Internet



Depuis trois ans maintenant, la commune propose un site internet (***cuis.fr***).

La création du site date du 12 février 2020.

Plus de **30 500 visiteurs** ont consulté les pages (en date du 23/06/2024) !

Le succès de ce site n'est plus à démontrer.

Vous pouvez retrouver les archives des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal et des éditions de l'Echo des musettes.

L'affichage municipal est également édité.

Les associations (Comité des fêtes, Familles Rurales, les Amis des Ecoles Cramant Cuis ...) publient leurs événements.

Une page dédiée aux annonceurs est également présente.

Des mises à jour régulières y sont effectuées.

Pour toute suggestion, adresser un mail à : thierryfaupin51@gmail.com.

CiVox

INDISPENSABLE !

Toute l'actualité de votre village en temps réel.

Par le biais de l'application *CiVox*, la mairie vous informe des dernières actualités (transport, démarches administratives, manifestations sportives ou culturelles...)

Des services de signalement.

Signalez un problème via l'application (nom de la rue, photo, commentaires).

Une application gratuite téléchargeable sur votre téléphone (Androïde ou iPhone).

A utiliser sans modération !



Vente de pain au village !

Depuis quelques mois vous entendez régulièrement une voiture klaxonner le matin.

C'est la Maison Grella (3 rue Thiercelin Parrichault à Epernay) qui vend le pain à domicile !

maisongrella@bbox.fr



La vente directe (sans commande !) a lieu tous les jours **sauf le vendredi**.

Entre 20 et 30 baguettes sont vendues ainsi quotidiennement dans notre village.

Il suffit pour cela de laisser un sac et un petit mot à votre porte pour qu'une livraison se fasse.

Il n'est donc pas utile d'être présent lors du passage de la voiture

Le règlement se fait en fin de mois.

Mme Grella livre le pain dans l'esprit de rendre service aux personnes notamment âgées ou sans moyen de locomotion.

Durant les vacances d'été, Mme Grella continue d'assurer son service.

Amis vigneron, pensez à lui passer vos commandes lors des vendanges, vous pérenniserez ainsi son passage au village.

Mme Grella remercie la municipalité et les associations pour les commandes passées et futures.

Pour les **commandes particulières** (pâtisseries, pains particuliers, grosse quantité ...), vous pouvez téléphoner (**03 26 55 31 04** ou **06 15 85 40 08**).

La Maison Grella distribue aussi le pain dans d'autres villages (Morangis, Monthelon, Chavot-Courcourt).

Vous pouvez retrouver notre boulangère au marché St Thibault à Epernay le samedi.

Le coin des Lecteurs part en vadrouille et vous emmène à Montolieu



Un village à livre ouvert

Une quinzaine de libraires et bouquinistes, des artistes et artisans d'arts, un Musée des Arts et Métiers du Livre, le Musée d'art brut et d'art singulier Cérés-Franco (fermé pour travaux, réouverture 2026), mais aussi de petites boutiques, commerces et restaurants vous attendent pour une journée d'évasion. Montolieu fait partie du réseau *Ville et Métiers d'Art*.



Dans ce bourg perché sur les contreforts de la **Montagne Noire**, au milieu des vignes du **Cabardès**, des milliers de visiteurs poussent, chaque année, les portes de cette bibliothèque géante dont les ruelles sont des couloirs et les boutiques des salles aux multiples recoins.

A Montolieu, on fait une halte dans l'atelier d'un peintre avant de faire une pause gourmande à la terrasse d'un restaurant. Puis on repart à la recherche d'un de ces trésors de papier au milieu des rayons d'une librairie.

Courte histoire de Montolieu

Le haut clocher rectangulaire de l'église Saint André veille sur le village. L'église, datant de la fin du XIV^e siècle a été classée monument historique en 1972.



Ce village à l'histoire mouvementée connu à partir du XVII^e siècle une longue période de prospérité avec l'industrie lainière. Les ateliers de la famille Ramel sont érigés en Manufacture Royale de Draps sous Louis XV, dont on peut encore admirer la beauté passée. De nos jours la manufacture royale est devenue une maison d'hôtes et les ateliers, un espace d'art.

La belle histoire entre ce village de 850 âmes et le livre n'existerait pas sans la volonté, le **charisme et l'enthousiasme de Michel Braibant, relieur belge** installé à Carcassonne, disparu seulement deux ans après la concrétisation du projet de sa vie en 1992. Connaissant le **concept des « book towns »** en Europe, il décide de lancer un nouveau **village du livre à Montolieu qui devait accueillir libraires et artisans et d'ouvrir un conservatoire des Arts et Métiers du Livre.**

Depuis 30 ans, Montolieu reste le seul Village du Livre dans le Sud de la France !



Comité des fêtes

Le **VIDE-DRESSING** (tailles adultes) organisé le 17 mars a eu un succès mitigé. Les exposants étaient bien là, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur mais la fréquentation n'a pas été à la hauteur de la publicité qui avait été faite en amont. La forte pluie qui est tombée tout au long de la journée a certainement découragé les sorties. Si vous pensez que nous devrions en faire un en automne, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous attendons vos retours.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Comité des fêtes a eu lieu le 5 avril dernier en présence d'une quinzaine de Cuitats.

Nicolas GRAUSS, président, a fait le point sur les événements organisés en 2023 : dîner-spectacle au cabaret le K, fête patronale, fête des voisins, repas du 13 juillet, et pour terminer l'année, les animations de la période de Noël qui ont été particulièrement appréciées.

La trésorière, Véronique DUMEZ, a présenté le bilan financier.

Les projets des mois à venir ont ensuite été exposés, vous les retrouverez dans l'agenda.

Il a été rappelé combien la présence de bénévoles est importante, ils sont toujours les bienvenus, même pour une aide occasionnelle.

N'hésitez pas à nous demander de vous ajouter au groupe *Comité des fêtes* sur WhatsApp ou à consulter le groupe Facebook *Comité Fêtes Cuis*.

Contacts : N. GRAUSS tél. 06 08 52 12 14 Mail : cdfcuis@gmail.com

La **FÊTE PATRONALE** a eu lieu les 8 et 9 mai.

La veille de l'ascension a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux. Les lampions ont illuminé nos rues au son de la fanfare d'Ay.

Un arrêt rue Jean Moulin a permis d'assister à un beau feu d'artifice tiré par la société EURO BENGALE, le nouveau bouquet a été particulièrement apprécié.



Le jeudi, ce sont les BOULES DE FEU qui ont mis l'ambiance. La fanfare de la faculté de médecine de Reims a joué des morceaux modernes très entraînants. Petits et grands ont pu profiter de la confiserie, de la pêche aux canards, du manège, du chamboule-tout et bien entendu de la buvette.



13 janvier

Nous avons profité de l'ouverture de la bibliothèque pour partager la galette des rois avec les lecteurs présents, les bénévoles de l'association, Monsieur le maire et les conseillers qui ont répondu à notre invitation. Nous les remercions de leur présence.



10 février

La pluie s'était invitée au carnaval mais les enfants ont profité d'une accalmie pour parcourir quelques rues du village. A leur retour à la bibliothèque, les traditionnelles crêpes, préparées par Laurence et Liliane, ont ravi petits et grands.



14 avril

Notre bébé broc a de nouveau été couronnée de succès. De nouveaux exposants nous ont rejoints pour cette manifestation, ce qui a permis de proposer une large gamme de matériel de puériculture et beaucoup de choix pour les vêtements et jouets. Merci aux nombreux visiteurs qui ont pu réaliser de bonnes affaires. Merci aux exposants de contribuer à la convivialité de notre manifestation. Un grand merci aux bénévoles, fidèles depuis notre première bébé broc organisée en avril 2010.



Retrouvez-nous sur Facebook « Familles Rurales Cuis »

Etat civil

Mariage

Franck GUEVELOU et Sandie LESERTEUR, le 11 mai 2024

Stèves TAMBOURET et Laurence GASSE, le 15 juin 2024

Décès

Jacques LEROY, décédé le 02 février 2024

Mairie

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires ci-dessous :

Tél : 03 26 59 78 60

Email : mairie.cuis@wanadoo.fr

	Sans rendez-vous
Lundi	10 h 00-12 h 30/ 13 h 30- 17 h 30
Mardi	10 h 00 – 12 h 30
Jeudi	10 h 00 – 12 h 30
Vendredi	10 h 00 – 12 h 30

Nouveaux arrivants

Bienvenu(e)s dans notre village !

N'hésitez pas à aller à la rencontre de vos voisins !

Passez à la mairie pour toutes vos préoccupations !

Une bibliothèque est à votre disposition le samedi de 14 h à 16 h !

Visitez le site « cuis.fr » !

Faites-vous connaître !

Recensement militaire



Dans le mois qui suit leurs 16 ans, les jeunes gens (fille et garçon) de la commune de Cuis doivent se faire recenser afin d'être convoqués à leur journée d'appel et de préparation à la défense. Se présenter en mairie avec la carte nationale d'identité et le livret de famille des parents.
Ce document est exigé pour le passage de tout examen et du permis de conduire.

Aide de la commune au transport scolaire

La commune participe au financement du transport des collégiens à hauteur de 30 % du coût de l'abonnement soit 24.60 €. Pour se faire rembourser, il suffit d'apporter en mairie le justificatif de l'inscription et du paiement au transport scolaire ainsi qu'un RIB.

NB : la commune ne participe pas au transport des lycéens.

Renouvellement des pièces d'identité



Actuellement, les délais de demande d'une carte nationale d'identité (CNI) ou d'un passeport sont de :

- 2 à 3 semaines pour les passeports,
- 4 à 6 semaines pour les CNI,

A partir du rendez-vous en mairie (délai moyen de 17 jours)

1. Il est conseillé d'effectuer une **pré-demande** de passeport, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous y trouverez l'ensemble des informations concernant les étapes de la démarche et les pièces à fournir : <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

Cette pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre demande en mairie.

2. **Le passage en mairie est obligatoire** pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier. Vous pouvez déposer votre demande dans toutes les mairies du territoire national équipées d'une station biométrique.

Dans le département de la Marne, les mairies suivantes sont équipées pour recevoir votre demande :

Bazancourt, Bétheny, Blancs-Coteaux (ex Vertus), Châlons-en-Champagne, Cormicy, Cormontreuil, Courtisols, Dormans, Épernay, Fagnières, Fère-Champenoise, Fismes, Gueux, Mareuil-le-Port, Marson, Montmirail, Mourmelon-le-Grand, Pargny-sur-Saulx, Pontfaverger-Moronvilliers, Reims (11), Saint-Brice-Courcelles, Saint-Rémy-en-Bouzemont-St-Genest-et-Isson, Saint-Memmie, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Sillery, Sommesous, Suippes, Tinquieux, Tours-sur-Marne, Ville-en-Tardenois, Vitry-le-François, Warmeriville et Witry-lès-Reims.

N'oubliez pas ces délais lors de vos voyages, prévoyez !

Résumé du conseil municipal du 29 janvier 2024

- ➔ Le prix du gaz ayant été multiplié par 5 en 2023 et la toiture de la mairie n'étant pas isolée, les factures d'énergie ont très fortement augmenté. Face à cela, il a été envisagé un projet d'isolation de la toiture. Des aides sont possibles mais uniquement pour une rénovation globale (toiture + isolation). Des devis vont être réalisés pour connaître le coût des travaux et le montant possible des subventions.
- ➔ Réflexion sur l'hydraulique des coteaux et l'assainissement de la rue des Bourgs et de la rue Joffre.
- ➔ M. Hervé Bourmault a mis fin au bail des vignes. Il est prévu de rechercher un ou des jeunes vignerons de la commune pour les exploiter. Un dossier de candidature sera mis en place avec différents critères prioritaires pour respecter cette attribution.
- ➔ Monsieur le maire tient à remercier messieurs Jean Guy Vallois et Jérôme Grellet pour le déneigement des routes.

Résumé du conseil municipal du 19 février 2024

- ➔ Travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la mairie : premier devis reçu. Demande de subvention en cours.
- ➔ Obligation pour chaque commune de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. C'est chose faite sur la commune. Elles sont consultables en mairie.
- ➔ Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent communal en arrêt.

Résumé du conseil municipal du 18 mars 2024

- ➔ Bail à vignes : 4 candidatures. Après étude des candidatures un tirage au sort a été effectué. Elles seront loués à deux jeunes vignerons.
- ➔ L'hydraulique des coteaux et l'assainissement de la rue des Bourgs et de la rue Joffre : des devis ont été reçus pour l'étude de l'hydraulique et la réfection de la voirie.
- ➔ Cimetière : le jardin du souvenir est situé au pied de l'arbre planté dans le carré du columbarium. Une plaque sera installée pour identifier le lieu. Un claustra est prévu prochainement pour cacher la zone des poubelles
- ➔ Renouvellement de la convention fourrière avec l'AIMMA, fixée à 0,40€/habitant.

Résumé du conseil municipal du 8 avril 2024

* Approbation des comptes 2023 dressés par le receveur municipal

* Vote du budget primitif 2024

*Tarif concessions cimetièrre (inchangés) :

Concession simple : 220 € - Concession double : 490 € - Columbarium : 220 €

*Tarif salle des fêtes :

	Week-end*	Journée	½ journée
Habitants	280 + 100 charges	170	120
Extérieurs	pas de location	220	170

NB : une caution éligible au moment de la location sera demandée (1000€).

*Rappel : pas de musique le soir

*Vote des taux d'impositions 2024 (identiques à 2023) :

→ Taxes foncières sur les propriétés bâties : 34,14%

→ Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 21,78%

→ Taxes d'habitation sur les résidences secondaires : 22,90%

Budget communal pour l'année 2024

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	630 966	Idem ci-contre
Investissement	512 087	"
TOTAL =	1 143 053	"

Sources des **recettes de fonctionnement** :

1) Impôts et taxes pour 298 609€

Taxe d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti = 273 747€

Attribution de compensation de l'intercommunalité = 17 862€

Taxe additionnelle aux droits de mutation = 7 000€

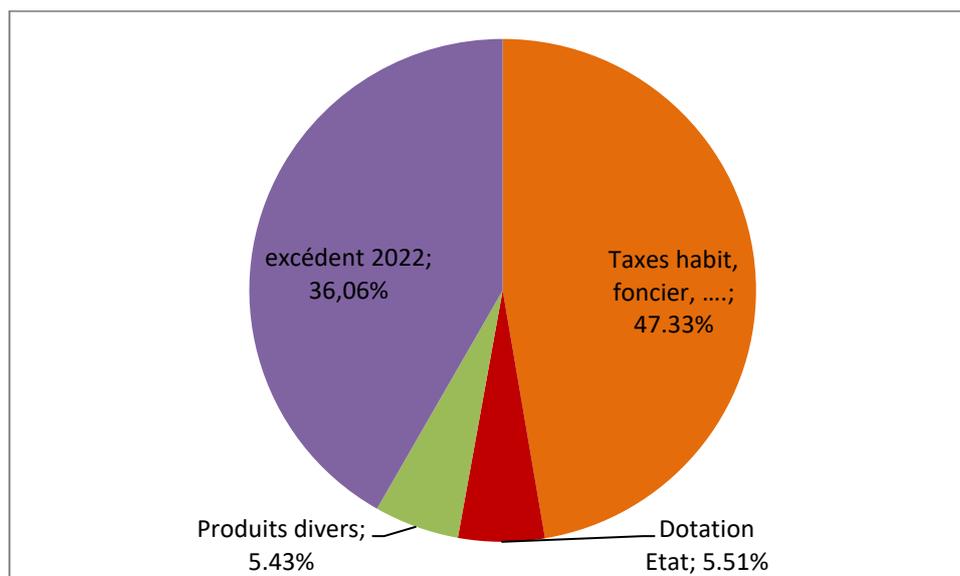
2) Dotations de l'Etat pour 34 765€

(Dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, compensation au titre des exonérations des taxes foncières)

3) Produits divers pour 34 233€

(Vente de récolte, revenu d'immeubles et location salle, droits de chasse, redevance Orange, produits divers)

4) Excédent du budget 2023 pour 263 359€



Ces ressources sont affectées aux dépenses suivantes :

1) Les charges à caractère général pour 183 600€

Il s'agit de l'électricité, gaz (45 000€ d'énergie), eau, carburant, fournitures (d'entretien, de voirie, administratives), entretien des espaces verts (22 000€), de bâtiments (17 000€), de voies et réseaux (61 500€), annonces légales + illuminations Noël, véhicules, assurances, maintenance, frais postaux, téléphone, ...

2) Les charges de personnel pour 120 000€ (salaires et charges)

Rappelons que la commune emploie un agent communal à temps complet, une secrétaire de mairie et un agent territorial à temps partiel.

3) Autres charges de gestion courante pour 51 200€

Il s'agit des frais des écoles reversés à Cramant (29 000€), d'indemnités aux élus (12 000€), de subventions aux associations pour 5 300€ (dont comité des fêtes 3 800€, familles rurales 1000€, les amis des écoles 400€)

4) Intérêt d'emprunt pour 1 880€

5) Atténuation de produits et charges exceptionnelles pour 41 880 € dont :

FNGIR (dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la commune est perdante et doit verser 28 880€), fonds de péréquation intercommunales 12 000€, reversement de la totalité des produits issus de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE 1 000€

6) Charges exceptionnelles pour 500€

7) Virement en section investissement de l'excédent, pour 231 906€

Sources des **recettes d'investissement** :

- 1) Virement du budget fonctionnement pour 231 906€
- 2) Excédents de fonctionnement capitalisés : 85 882€
- 3) Etat et établissements régionaux : 32 595€
- 4) Fond de compensation pour la TVA : 8 000€

Ces ressources sont affectées aux travaux suivants :

- réfection de voirie : 10 000€
 - Remboursement d'emprunt contracté pour les travaux de voirie pour 39 572€
 - déficit d'investissement ultérieur reporté : 49 591€
 - autres immobilisations corporelles : 155 234€
 - frais d'études pour l'hydraulique des coteaux et l'audit énergétique de la mairie : 33 672€
 - travaux divers : 19 183€
 - rénovation de la toiture de la mairie + isolation : 168 544€
- ➔ Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public. Acceptation de la poursuite du changement des ampoules par des leds. Même si le coût est important, la démarche s'inscrit dans une volonté globale de réduire les consommations d'énergie tout en participant à la transition énergétique de notre pays.
- ➔ Il est prévu prochainement un nettoyage du bassin appelé la « piscine ».



Fêtes et Cérémonies

8 Mai 2024

Dans de nombreux calendriers, le 8 mai est annoncé comme le jour férié de l'Armistice de 1945. Pourtant, le mot "armistice" n'est pas correct. Explications :

Ce mercredi 8 mai 2024 a été fêté le 79ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Comme le veut la tradition, le président de la République Emmanuel Macron a remonté les Champs-Élysées de Paris dans la matinée puis a déposé une gerbe de fleurs sous l'Arc de triomphe avant de raviver la flamme de la tombe du Soldat inconnu.

Savez-vous pourquoi le 8 mai 1945 n'est pas une date d'armistice à proprement parler ?

Si le Troisième Reich s'est bien effondré début mai 1945 et que l'un de ses plus puissants dirigeants, Joseph Goebbels, a bien tenté d'établir un armistice sous conditions avec les alliés, on ne peut guère parler d'armistice pour désigner le 8 mai 1945, mais plutôt d'une capitulation. La raison ? **Un armistice correspond à une convention que des gouvernements signent pour cesser le conflit armé, avant d'entamer des négociations donnant lieu à l'établissement de conditions, qui elles-mêmes mènent à la fin de l'état de guerre...** Tout un chemin, donc, qui a été parcouru avec l'armistice de 1918, mais ne concerne pas notre date de 1945 : le 8 mai 1945, la reddition du belligérant est pure et simple. L'état de guerre prend fin immédiatement. C'est la victoire directe pour les alliés.

A Cuis, Le Maire Patrick Buffry a lu la commémoration puis une gerbe de fleurs a été déposée.



Conseil d'école Cramant – Cuis

Le projet cirque, dont le thème central était les Arts, a été une réussite. Les enseignants se réjouissent du retour positif des enfants et des parents. Les artistes ont souligné l'excellent travail des élèves en éducation physique et sportive et dans le domaine du « vivre ensemble ».

L'exercice Attentat Intrusion du 21 décembre, s'est bien déroulé. Les enfants se sont montrés réactifs au signal et se sont bien conformé aux directives.
Un travail régulier sur les différents signaux sonores devra être entretenu.

Bus scolaire : Monsieur LEDENT (responsable des temps périscolaires) assure désormais l'accompagnement dans le bus scolaire du matin et du soir.

La mairie de Cramant remercie l'investissement des parents délégués, l'association des Amis des Ecoles ainsi que l'association des Petits-Ours.
Le Conseil d'école remercie aussi les vignerons de Cuis de leurs dons pour la kermesse.



Travaux sur notre commune

Démolition de l'ancienne grange à Monsieur Bréban

Le carrefour étant dangereux, il avait été décidé lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2023 que la commune l'achète et la démolisse. Le reste a été revendu aux voisins qui s'en étaient portés acquéreurs.

Fin mai, les impressionnants travaux de démolition ont commencé.

Avant



Pendant



Après



Rénovation de la salle du conseil municipal

Les papiers peints et rideaux de la salle du conseil municipal avait bien vécu.



Le conseil municipal avait décidé de la rénover. C'est chose faite.

Vous souhaitez venir la voir ?

Nous vous attendons lors d'un prochain conseil municipal.

Toute personne peut assister au conseil municipal.

BIENVENUE



Finalisation des travaux au croisement de la rue des noyers et de la rue du Général Leclerc

Le rail de sécurité a été installé et peint en vert.

Il reste encore un angle de protection à installer prochainement



Aménagement du trottoir devant la benne à verre

Pour plus de sécurité, le trottoir devant les bennes à verre a été refait avec une pente douce afin de pouvoir s'arrêter en toute sécurité et permettre le croisement avec un autre véhicule.

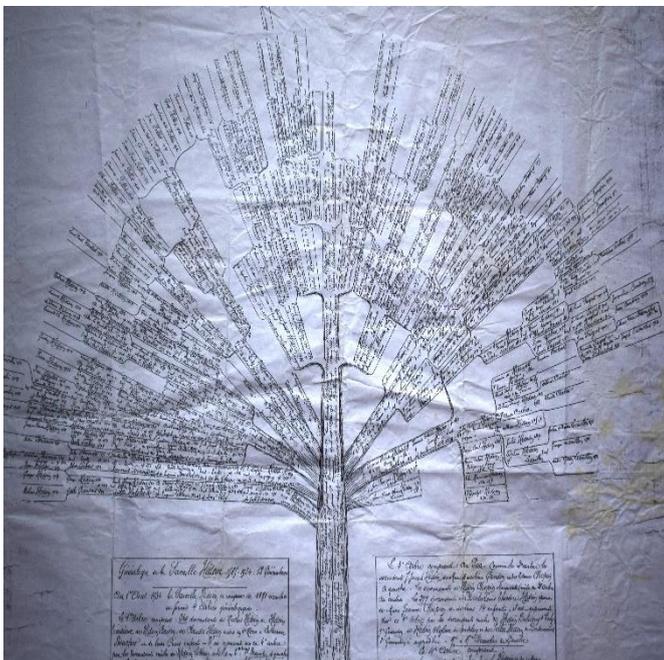


Au fil des années, la généalogie a pris une place non-négligeable dans le cœur des Français, sans cesse à la recherche de leurs ancêtres et des générations précédentes de leur famille. Longtemps réservée aux professionnels, tels que les généalogistes ou les notaires (dans le cadre par exemple d'une succession), la généalogie et la construction de l'arbre généalogique ont pris une toute nouvelle ampleur avec l'essor d'Internet et des services en ligne.

Désormais, depuis un ordinateur personnel via une liaison Internet, chacun peut entreprendre des recherches généalogiques, grâce aux nombreux documents et archives numériques.

Mais concrètement, qu'est-ce que la généalogie ? Et qu'est-ce qu'elle apporte à une personne qui souhaite partir sur les traces de parents oubliés ? C'est ce que nous allons voir ensemble.

Comment définir la généalogie ?



Avant toute chose, la généalogie met l'accent sur la recherche de ses origines, et indirectement, sur la recherche de soi-même. En effet, au cours de notre vie, certains événements peuvent nous amener à nous interroger sur nos ancêtres et sur leurs accomplissements. Pour certaines personnes, ce voyage vers l'histoire d'une famille est presque vital, comme une sorte de thérapie qui permettrait de mieux s'intégrer à la société.

Mettre un nom et un prénom sur tous ces individus, qui nous ont permis d'être là aujourd'hui, peut avoir un côté rassurant. Dans l'immensité du monde, alors que l'on se sent parfois dépassé par le quotidien, se rendre compte de tout ce qu'il a fallu pour aboutir à notre naissance peut s'avérer salvateur. Tous nos ancêtres ont laissé une trace en nous, et pour diverses raisons, il peut parfois être nécessaire d'en connaître leurs caractéristiques.

Exemple d'arbre généalogique manuscrit, établi en 1934

Cette démarche peut aussi être le résultat d'une volonté d'anticipation, afin de laisser une trace à nos propres descendants lorsque nous ne serons plus là. Que ce soient nos enfants, nos petits-enfants, ou bien plus tard nos arrière-arrière-petits-enfants, tous vont aussi hériter d'une partie de nous.

Est-ce que la généalogie s'adresse à tout le monde ?

Longtemps délaissée par les jeunes générations, la généalogie s'adressait autrefois aux Français retraités et aux spécialistes de la recherche d'ancêtres. Néanmoins, grâce à Internet et à de nombreux outils disponibles en ligne, de plus en plus de monde se tourne vers elle. Selon une récente étude, la généalogie passionne même très régulièrement plus de 5 millions de Français, et se place à la surprise générale en 3e position des loisirs préférés de la population.

Quelles sont les conditions d'accès à la généalogie ?

Entreprendre un travail généalogique implique de faire une véritable chasse aux informations, à travers de multiples documents et archives sur tout le territoire français et parfois même au-delà. Avec cette quête, remonter le temps et l'espace, en étudiant le moindre indice qui pourrait mener à un ancêtre méconnu ou oublié. Pour cela, il suffit de contacter les archives communales, les archives départementales, ou même les archives nationales, sans oublier les registres paroissiaux et autres documents rassemblés par des associations spécialisées. Les registres paroissiaux et d'état civil de plus de 75 ans sont en général conservés aux archives départementales. La révocation de l'Edit de Nantes (1685) supprime l'état-civil protestant. Ceux-ci sont tenus de procéder aux baptêmes, mariages et sépultures auprès des prêtres qui les consignent dans leurs registres paroissiaux.

De manière générale, pratiquer la généalogie seul, sans avoir recours à un généalogiste ne coûte presque rien. Bien entendu, certains sites internet et outils sont payants, de même que les associations qui doivent financer leurs différents besoins. Cependant, ces frais restent très modiques.

Par contre, s'il s'agit d'un loisir presque gratuit, il demande malgré tout beaucoup de temps. Entre les recherches, les phases de réflexion et les différentes étapes d'organisation, la découverte des ancêtres ne se fait pas en quelques jours. La persévérance est une obligation de réussite.

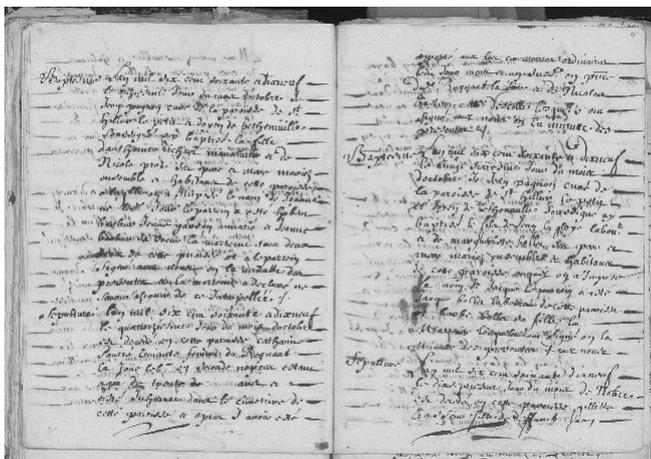
Expérience vécue

Dominique, par son témoignage, nous livre quelques confidences. Son père a commencé à construire l'arbre généalogique par la mémoire familiale sans consultation particulière auprès des registres officiels. Cette recherche lui a permis de remonter jusqu'à début du 19^{ème} siècle. Dominique a repris le travail de son père et en a vérifié les données requises.

Aujourd'hui, les archives départementales sont consultables gratuitement en ligne : registres paroissiaux puis état-civil à partir de 1792, recensements... Les déplacements en mairie ne sont ainsi plus indispensables pour accéder aux registres d'Etat-Civil.

Page d'accueil des archives départementales de la Marne





Néanmoins, de multiples difficultés apparaissent lors des recherches :

Des registres ont pu disparaître ou être fortement endommagés par les incendies, l'humidité, voire les rongeurs...L'orthographe des noms ou prénoms peut varier au fil des temps. Les prénoms d'usage ou de naissance peuvent être différents. Un même prénom peut être porté par le grand-père, père et fils. Des noms de villages, de lieux-dits ou les arrondissements des grandes villes peuvent être modifiés.

La lecture des archives peut être également difficile car les prêtres ou les secrétaires ne maîtrisaient pas forcément l'écriture. Une bonne loupe ou une bonne vue s'avère souvent nécessaires.

Dominique a découvert ainsi une ancêtre nommée Goux, celle-ci était originaire d'un village du Jura. Elle était la descendante du Seigneur de Goux, chevalier surnommé « Henri le Teutonique », né vers 1230. A cette époque, le Jura n'était pas rattaché au royaume de France. De Goux a ensuite été modifié en Goux. Les seigneuries (petites ou grandes), férues de généalogie, font ou ont fait appel à des historiens pour constituer leur histoire. Grâce à eux, Dominique a pu ainsi découvrir cet ancêtre, mort à Jérusalem au cours d'une croisade !



Le logiciel Heredis permet de présenter ses recherches sous différentes formes.

La généalogie permet ainsi de voyager dans le temps mais elle permet aussi une étude sociologique. Les métiers associés aux ancêtres permettent d'en étudier l'évolution. Avant le 18^{ème} siècle, la France était essentiellement rurale. Les métiers d'agriculteurs ou d'éleveurs étaient courants, les journaliers étaient aussi fréquents. Les personnes avaient parfois plusieurs métiers (exemple : aubergiste-éleveur). Les métiers cités sur les actes attestaient l'expertise du titulaire (exemple : maçon signifiait maître-maçon). L'essor économique d'une famille peut se mesurer par l'évolution des métiers

(éleveurs, tisserands, exportateurs).

Les sites Internet dédiés à la généalogie proposent des espaces collaboratifs permettant ainsi d'enrichir les recherches. Un bémol toutefois, l'authentification des sources n'est pas forcément vérifiée. L'arbre généalogique peut être manuscrit, mis sur un tableur ou retranscrit à l'aide de certains logiciels tel que « Heredis ».

Conclusion ...

Associer l'arbre généalogique aux événements historiques d'un pays permet aussi de voyager dans le temps et l'espace (migration). C'est aussi faire le constat que, parfois, nos origines vont au-delà de nos frontières.

Patrimoine

L'église Saint-Nicaise va s'ouvrir à la visite grâce à Jacky Baillot, ancien maire de Cuis



Jacky Baillot, Maire de 1989 à 2018 se fait guide pour faire découvrir ou redécouvrir l'église Saint-Nicaise au public.

Située tout en haut du village, elle domine le paysage depuis le XIIème siècle. Elle n'est plus que rarement ouverte, à l'occasion de mariages ou d'enterrements. Cet édifice, Jacky Baillot le connaît bien et l'un de ses chevaux de bataille au cours de ses mandats fut de le restaurer, notamment le toit en piteux état malgré des travaux en 1950.

Aujourd'hui, l'ancien maire a décidé de mettre son temps libre et son savoir à profit pour faire visiter les lieux aux touristes comme aux locaux.

« Les gens me disaient qu'ils trouvaient l'église belle et qu'ils regrettaient de ne pouvoir la visiter » explique Jacky Baillot pour justifier sa décision. C'est pourquoi il propose des visites gratuites les après-midis, de début juin jusqu'au 30 septembre.

Il suffit de téléphoner à la mairie* qui fera le lien avec Jacky Baillot.

Les visiteurs pourront découvrir cette église si particulière avec son transept du XIIème et son chœur gothique du XIIIème siècle.

**Voir horaires d'ouverture et téléphone dans ces pages*



La page des gourmandises

Les Jeux Olympiques sont un évènement sportif qui a lieu tous les 4 ans et qui réunit des Athlètes de haut niveau dans 32 sports différents. Chaque athlète a pour but de devenir champion olympique en gagnant la médaille d'or.

Les anneaux et leurs symboles :

Vert : Océanie

Bleu : Europe

Jaune : Asie

Noir : Afrique

Rouge : Amérique

Devenez-vous aussi des athlètes en cuisine ! Laissez-vous aller à vos créations culinaires et passez un moment convivial en famille. Voici quelques modèles :



De bonnes pizzas

Petits sablés décorés en médailles

Gâteaux décorés avec les anneaux

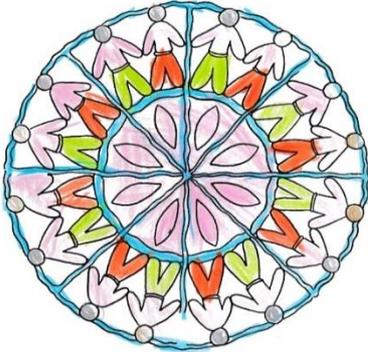


Envoyez les photos de vos créations. Une bouteille de champagne pour la plus belle création.

Félicitations aux jeunes participants pour leurs œuvres de coloriage de notre précédente édition.

Ils se verront remettre un paquet de bonbons, à venir chercher à la mairie

COLORIAGES



NOM :

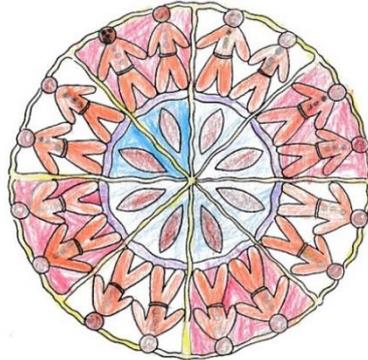
PRENOM :

timéo 6-88 6

AGE :

32

COLORIAGES



NOM :

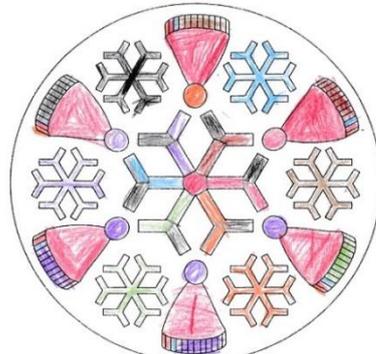
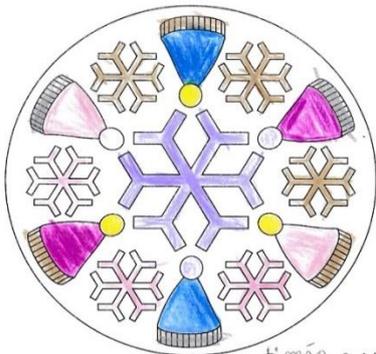
PRENOM :

Ariat Guenette Victoire

AGE :

6 ans

33



27 février 2024



NOM :

PRENOM :

AGE :

LECLERT FAUSTINE

4 ans

34

27 février 2024

COLORIAGES

Jude H 6 ans



NOM :

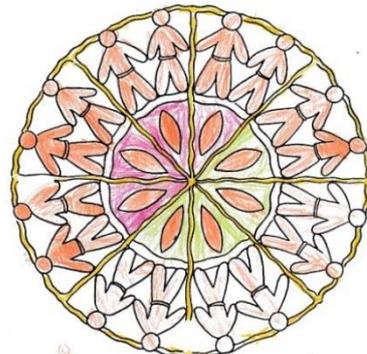
PRENOM :

Victoire

AGE :

6 ans

35



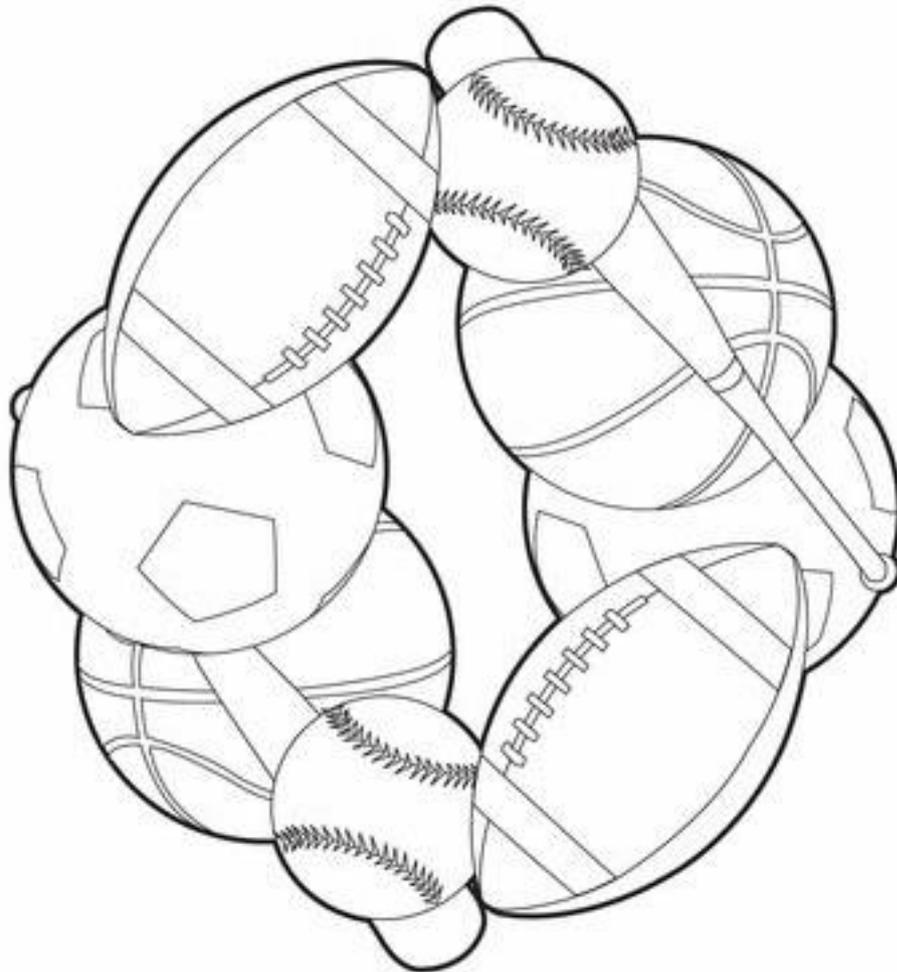
Coloriages

Dépose ton dessin à la mairie avant le 1^{er} septembre 2024. Les plus beaux coloriages seront exposés et récompensés par des friandises !



NOM :

Prénom :



NOM :

Prénom :

Ont participé à la rédaction des articles :
Catherine, Christophe, Dominique, Véronique, Nathalie, Stéphanie,
Thierry, Valérie